

REDEVANCES MUNICIPALES ANNUELLES FORFAITAIRES A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2017

Eau potable - Prix au mètre cube : 0,95 €

N°1 compteur 15 mm : 33,00 €

N°2 compteur 20 mm : 50,00 €

N°3 compteur 30 mm : 60,00 €

N°4 compteur 40 mm : 72,00 €

N°6 compteur 60 mm : 72,00 €

Assainissement

Redevance fixe par branchement : 60,00 €

Redevance par m3 : 1,15 €

Taxe raccordement eaux usées : 562,00 €

CIMETIÈRE

Concessions de 2m2

Perpétuelles : 153,40 €

Cinquantenaire : 121,90 €

Trentenaire : 76,86 €

SALLE DES FÊTES

- Familles domiciliées dans la commune
et résidents secondaires pour leur usage } : 140,00 €

-Familles domiciliées hors commune : 210,00 €

-Assoc. dont le siège est hors commune : 270,00 €

-Assoc. locales pour leur seul usage : gratuit

-Location pour vin d'honneur (^{1/2} journée) : 50% du tarif

-Week-end : 1,5 fois le tarif journalier si clés rendues le dimanche à midi ; sinon facturation 2 jours

Participation pour **frais de chauffage** du 1/10 au 1/05 : 35 € par jour et 55 € par week-end

Caution : 300€.

GÎTE D'ÉTAPE

Capacité 2 chambres : 1 de 4 lits et 1 de 5 lits

La nuitée : 13,00 €

Chauffage (du 1/10 au 1/5)

Personne seule la nuitée 7,00 € ; A partir de 2 personnes : 3,75 € par personne

Arrhes : 25 % du montant de la location, à verser lors de la réservation

Caution : 150,00 €

CAMPING « LES PRÉS BAS »

Ouverture du 01/04/17 au 31/10/17 inclus

Emplacement caravane : 5,50 € /j

Emplacement tente : 3,50 € /j

Campeur de plus de 7 ans : 3,00 € /j

Campeur de moins de 7 ans : 1,60 € /j

Visiteur de + 12 ans ne passant pas la nuit, la journée : 1,10 €

Animal domestique (tenu en laisse) : 0,80 € /j

Véhicule (par voiture, moto) : 1,50 € /j

Garage mort (sans électricité) : 3,50 €/J

Emplacement « caravane » du 01/04 au 31/10 : 610 €

Installation antérieure au 01/04/10 : 460 €

Forfait hivernage (du 01/11 au 31/03) : 165 €

Installation nouvelle : 595 €

Limitation à 7 le nombre d'emplacements « caravane » susceptibles d'être loués « à l'année ».

TENTES DE LOISIRS

(Louées pour un maximum de 3 jours)

Résidents de la commune et résidents secondaires
Petite (5m x 4m) : 40,00 € Grande (8m x 5m) : 75,00 €

Gratuit pour les associations ayant leur siège à Isdes, école d'Isdes et communes de Vannes/C.,
Viglain, Villemurlin

Une caution de 500 € sera demandée aux locataires ne bénéficiant pas de la gratuité d'utilisation.

LOCATION DES ÉTANGS COMMUNAUX DES PRÉS BAS ET DU GUÉ DE LA REUCHE

Renouvellement de la location des étangs « les Prés Bas » et du « Gué de la Reuche » à la société de pêche locale « Le Gardon Solognot » du 1^{er}/01/17 au 31/12/17 gratuitement.

CENTRES DE LOISIRS

Participation municipale aux centres aérés à raison de 2,75 € par jour et par enfant d'Isdes dans la limite de 21 jours par an.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

15,00 € par enfant et par mois - En cas de dépassement des horaires d'ouverture : 3,00 € par 1/4 d'heure et par enfant. Tout quart commencé sera dû, et tout ceci du 01/01/17 au 04/07/17.

PHOTOCOPIEUR

La photocopie noir et blanc : 0,20 €
La photocopie couleur : 2,00 €

Gratuité pour la photocopie noir et blanc pour les associations qui devront toutefois fournir le papier.